

## **Lignes directrices pour les activités, les forums et le programme à double reconnaissance de crédit (DRC) de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT)**

### **Objectif de ces lignes directrices**

Les lignes directrices de l'IJECT fournissent des informations clés pour aider les membres des équipes de planification régionale (EPR) à planifier, développer et mettre en œuvre des activités, des forums et des programmes à double reconnaissance de crédit (DRC). Plus précisément, ce document fournit des détails sur les responsabilités, l'admissibilité au financement et les paramètres pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes afin d'assurer qu'ils sont alignés sur les orientations, les politiques et les priorités du gouvernement. Les lignes directrices aident les EPR, composées de représentantes et représentants des conseils scolaires, des collèges d'arts appliqués et de technologie, des agences de prestation de formation non-collégiales et des partenaires communautaires appropriés, y compris les établissements autochtones en partenariat avec les collèges, à prendre des décisions éclairées sur la proposition, la planification et la mise en œuvre de programmes pertinents pour les élèves admissibles.

Les activités, les forums et les programmes à DRC visent à aider les élèves admissibles des écoles de langue française et de langue anglaise de l'Ontario, y compris les élèves autochtones, les élèves ayant des besoins particuliers et les élèves des communautés rurales et du Nord, à terminer leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et à réussir la transition vers un collège et/ou un programme d'apprentissage. En plus de ce document, veuillez vous référer à [Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes \(ontario.ca\)](#). Le financement dépend de la réalisation avec succès des engagements antérieurs en matière de programmes et de l'affectation de fonds par l'Assemblée législative de l'Ontario et de leur allocation ultérieure à ce programme en particulier, conformément à la pratique actuelle.

## 1. Équipes de planification régionale (EPR)

Dans toute la province, 13 EPR de langue anglaise et trois de langue française soumettent des demandes par l'entremise de la Solution améliorée de collecte des données (SACD) du Ministère (<https://edcs.tcu.gov.on.ca/Main>). Le Ministère doit approuver les programmes avant leur mise en œuvre. Chaque EPR est responsable de la coordination générale des activités, forums et programmes à DRC approuvés dans sa région sur la base des lignes directrices énoncées dans ce document.

Les EPR sont tenues à se réunir régulièrement pour entreprendre un examen continu des programmes tout au long de l'année afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins locaux et aux priorités du gouvernement.

Les EPR sont tenues à élaborer et à maintenir un cadre de référence pour guider leur fonctionnement et à s'assurer qu'il est mis à la disposition de tous les membres de l'EPR. En outre, les EPR sont encouragées à partager les responsabilités de direction des EPR entre les collègues et les conseils scolaires de district.

Les EPR sont admissibles à des fonds pour couvrir :

- l'administration du financement approuvé de l'IJECT
- la coordination des programmes et des activités
- les réunions (à organiser en ligne au besoin)
- l'élaboration des objectifs annuels tels que fixés par les EPR
- la représentation aux réunions de l'IJECT, selon les besoins
- les présentations au symposium annuel de l'IJECT
- la collecte de données et la rédaction de rapports
- la soumission de tous les rapports dans les délais spécifiés dans le contrat entre l'EPR et le Council of Ontario Directors of Education (CODE)
- les frais d'administration de l'établissement responsable des services financiers.

Comme par le passé, le CODE examinera les dépenses réelles liées aux projets approuvés. Les EPR doivent conserver les dossiers complets et les reçus pendant sept ans pour justifier les montants déclarés. Des vérifications externes aléatoires peuvent avoir lieu comme déterminé par le chef de projet de l'IJECT.

## 2. Activités et forums

Les activités et les forums devraient aller au-delà des programmes d'information des collèges actuellement en place et devraient mettre l'accent sur les expériences dans les métiers spécialisés, la technologie et l'apprentissage. Les activités comprendront :

- des activités pratiques d'une journée pour les élèves et les enseignantes et enseignants qui les accompagnent au collège ou à l'école secondaire, avec une première priorité aux élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année, une deuxième priorité aux élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année et une troisième priorité aux élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année.
- des activités qui favorisent le mentorat des élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année par une étudiante/un étudiant du collège ou une apprentie/un apprenti.
- un maximum d'une activité par EPR par collège pour les élèves adultes des écoles de jour pour adultes et des centres d'éducation permanente afin d'accroître la sensibilisation à la double reconnaissance de crédit pour adultes (DRCA) et / ou d'améliorer les transitions des élèves adultes vers le collège et l'apprentissage.
- des forums à l'intention des éducatrices et éducateurs de la DRC<sup>[1]</sup> pour les enseignantes et enseignants du palier secondaire responsables de la DRC, les enseignantes et enseignants et le personnel de soutien scolaire au secondaire, et le personnel de la DRC des collèges.
- un financement limité sera également disponible pour le développement du site Web de l'EPR.

Les détails concernant les coûts éligibles pour les activités et les forums se trouvent dans le document *Repères pour les activités et forums*.

---

[1] Il est attendu que chaque EPR présente au moins un forum pour les éducatrices et éducateurs de la DRC qui offre l'occasion à toutes les enseignantes et à tous les enseignants du secondaire responsables de la DRC et au personnel des collèges de bénéficier de conseils d'orientation sur la double reconnaissance de crédit, et notamment sur les rôles, les responsabilités, les politiques et les procédures. Le personnel des collèges et les enseignantes et enseignants du palier secondaire affectés à la DRC peuvent profiter de cette occasion pour partager des pratiques gagnantes dans des domaines tels que l'enseignement, l'évaluation du rendement et l'accompagnement des élèves.

## 3. Programmes à double reconnaissance de crédit (DRC)

La sélection appropriée des élèves, le choix des cours et des modèles de prestation qui répondent le mieux aux besoins des élèves éligibles sont des domaines clés pour les programmes à DRC. Les programmes « L'école au collège » (L'EAC) destinés aux élèves du principal groupe cible, les programmes à DRC pour élèves adultes (DRCA) et les programmes de formation en apprentissage de niveau 1 en classe pour les apprentis ayant un contrat d'apprentissage enregistré (CAE) demeurent des priorités pour les programmes à DRC. Les programmes à DRC pour la formation en apprentissage de niveau 1 en classe destinés aux élèves du principal groupe cible, pour les élèves du Programme d'apprentissage des jeunes de l'Ontario (PAJO) et pour les élèves de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) sont également encouragés. Les critères de sélection des élèves pour les programmes à DRC pour adolescents sont décrits dans [Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes \(ontario.ca\)](#). Les programmes à DRC utilisant les fonds d'expansion (décrits ci-dessous dans la section « Financement élargi ») pour cibler les besoins du marché du travail identifiés par le Ministère peuvent être ouverts à tout élève qualifié du secondaire.

Les EPR doivent s'assurer que la documentation concernant les critères de sélection des élèves individuels est conservée, comme indiqué dans l'*Annexe : Critères de sélection pour l'admission aux programmes à double reconnaissance de crédit* du document de politique (par exemple, un courriel du personnel scolaire, d'une équipe responsable de la réussite des élèves à une personne-ressource du conseil de l'IJECT énumérant les noms des élèves recommandés, une liste de contrôle de sélection des élèves générée par le conseil ou un formulaire de demande du programme à DRC). Les détails concernant les coûts éligibles pour les programmes à DRC se trouvent dans le document *Repères pour les cours à double reconnaissance de crédit*.

## **Élaboration de propositions de programmes à double reconnaissance de crédit**

### **Pour tous les programmes à DRC :**

- Les EPR devraient examiner la participation actuelle et antérieure des élèves demandés et réels dans les programmes à DRC lorsqu'elles soumettent leurs demandes de participation des élèves.
- Un enseignant ou une enseignante de la DRC de l'école secondaire sera chargé(e) de fournir un soutien aux élèves du secondaire dans tous les cours à DRC offerts par un collège et les programmes de formation en apprentissage de niveau 1 offerts par un collège.
- Pour les programmes à DRC dispensés par les collèges, les EPR devront choisir le lieu d'enseignement et l'offre de cours appropriés pour intéresser un large éventail d'élèves admissibles afin de s'assurer qu'un financement suffisant et rentable soit généré par le repère pour que le collège puisse offrir le programme et que le conseil scolaire puisse fournir l'enseignant(e) de la DRC par l'entremise des *Subventions pour les besoins des élèves*.
- Les programmes à DRC peuvent comprendre un ou deux crédits par élève. Les programmes de formation en apprentissage de niveau 1 en classe peuvent dépasser deux crédits en fonction du nombre d'heures de formation en classe.
- Seuls les cours postsecondaires collégiaux actuellement offerts aux étudiantes et étudiants réguliers du collège et qui figurent dans le prospectus de cours du collège peuvent être proposés comme programmes à DRC.
- Les EPR devront se concentrer sur une sélection minutieuse des élèves en fonction des critères d'éligibilité tels que décrits dans la politique et les présentes lignes directrices.
- Pour chaque programme à DRC soumis à nouveau, les EPR devront indiquer l'année la plus récente où le programme a été approuvé ainsi que le numéro du programme.
- Les EPR devront indiquer le principal groupe visé de chaque programme à DRC proposé. Les élèves des programmes PAJO et MHS peuvent être inscrits dans des programmes destinés au principal groupe cible, dans la mesure où des places sont disponibles, afin d'assurer la viabilité des cours et d'optimiser les possibilités offertes aux élèves. Par exemple, les élèves de la MHS qui suivent un parcours collégial peuvent participer à des programmes à DRC et les élèves du PAJO qui souhaitent explorer des options postsecondaires peuvent suivre des programmes à DRC liés aux métiers spécialisés et à l'éducation technologique.

Dans des circonstances exceptionnelles, un élève du secondaire du système de langue anglaise peut être autorisé à s'inscrire à un cours à DRC d'un collège de langue française, et vice-versa. Un protocole signé à cet effet devrait être mis en place avant le début du cours.

Pour plus d'informations sur ces protocoles, voir la partie 3.3 du document [Programmes de double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes \(ontario.ca\)](#).

### **Double reconnaissance de crédit pour adolescent(e)s (élèves de moins de 21 ans) :**

- La visite d'un collège est une composante importante du programme à DRC. L'IJECT financera une visite dans un collège par élève qui est liée au cours collégial à DRC spécifique que l'élève suit hors site du campus collégial. Dans la plupart des cas, la visite se fera sur le campus collégial le plus proche. La visite devrait comprendre des expériences liées au programme à DRC. Il ne s'agit pas d'une simple visite guidée du campus. Le financement de ce voyage doit être demandé sous la rubrique « Financement du transport » de la demande en ligne dans la SACD.
- Les élèves de moins de 21 ans dans des programmes pour adultes et d'éducation permanente peuvent également être inclus dans les programmes à DRC s'ils et si elles satisfont aux conditions d'admissibilité énoncées dans la politique.

### **Programmes à DRC pour adultes (élèves âgés de 21 ans et plus) :**

- Le public cible est constitué d'adultes qui ont besoin du soutien supplémentaire du programme à DRC pour atteindre leur objectif d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario et de réussir une transition vers des études postsecondaires (collège ou apprentissage).
- Les EPR travailleront avec le personnel du conseil scolaire chargé de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente pour élaborer des propositions qui répondront aux besoins de leurs élèves.
- Les programmes se déroulent sur un campus collégial, dans un centre communautaire ou un centre d'éducation pour adultes et sont dispensés en personne ou, lorsque les circonstances présentent des défis, en ligne.
- Les élèves doivent être à portée d'obtenir leur diplôme secondaire, avoir le potentiel pour réussir dans les cours du palier secondaire et au collège ou en apprentissage, et être âgés d'au moins 21 ans (au 31 décembre de l'année de la double reconnaissance de crédit). Remarque : Les élèves âgés de 18 à 20 ans dans des programmes pour adultes et d'éducation permanente sont également éligibles pour participer, mais ils et elles ne sont pas enregistrés comme des adultes dans le système de la SACD.
- Comme pour tous les programmes à DRC, les enseignantes et enseignants DRC du palier secondaire des programmes à double reconnaissance de crédit pour adultes devront fournir des soutiens supplémentaires aux élèves :
  - Les EPR demanderont des fonds pour les enseignants et enseignantes de la DRC dans la section « Demandes de financement divers » dans la SACD. Veuillez fournir une formule qui inclut le taux de l'éducation permanente du conseil scolaire. Veuillez également indiquer que les élèves participent à un programme d'éducation permanente dans la partie « Détails opérationnels » de la proposition dans la SACD.
  - Pour tous les élèves des écoles de jour pour adultes, le financement de l'enseignant ou de l'enseignante de la DRC sera assuré par les *Subventions pour les besoins des élèves*, comme c'est le cas pour toute autre dotation en personnel pour ces élèves.

- Pour tous les programmes à double reconnaissance de crédit pour adultes (DRCA), veuillez sélectionner que le programme est principalement conçu pour les adultes sur la page *Détails du programme à double crédit* dans la SACD.
- Notez que le financement de ces programmes fait partie d'une enveloppe séparée et ne pourra être utilisé pour aucune autre catégorie.
- Les EPR devraient demander un financement pour les soutiens pour *l'Accompagnement DRCA* sous « Demandes de financement divers » dans la demande en ligne dans la SACD.
- La visite d'un collège est une composante importante du programme DRCA. L'IJECT financera une visite dans un collège par élève qui est liée au cours collégial spécifique à DRC que l'élève suit hors site du campus collégial. Dans la plupart des cas, la visite se fera sur le campus collégial le plus proche. La visite devrait comprendre des expériences liées au programme à DRC. Il ne s'agit pas d'une simple visite guidée du campus. Le financement de ce voyage doit être demandé sous la rubrique « Financement du transport » de la demande en ligne dans la SACD.

### **Programmes à DRC reliés à la Majeure haute spécialisation (MHS) :**

- Pour chaque programme à DRC relié à la MHS, les EPR doivent indiquer tous les secteurs MHS connexes et indiquer chacune des écoles et chacun des conseils scolaires participants proposés. Ces programmes doivent démontrer un lien fort entre le secteur et le cours de collège.

### **Programmes L'école au collège (L'EAC) à DRC :**

- L'enseignement doit être dispensé sur un campus collégial, fréquenté par d'autres étudiantes et étudiants collégiaux et où les services sont fournis.
- Ces programmes sont spécifiquement conçus pour les élèves qui sont à leur dernière année d'école secondaire.
- L'attente est que ces élèves ne retourneront pas à l'école secondaire après le programme, car elles et ils auront obtenu leur diplôme à la fin du programme L'EAC.
- Les élèves des programmes L'EAC doivent tenter d'obtenir un ou plusieurs crédits du Curriculum de l'Ontario et un ou plusieurs crédits à double reconnaissance à chaque semestre. Il s'agit d'un programme à temps plein sur le campus.
- Les EPR devraient demander un financement pour la composante de *l'Accompagnement L'EAC* sous « Demandes de financement divers » dans la SACD.

### **Programmes de formation en apprentissage de niveau 1 à DRC en classe :**

- Il est attendu que chaque EPR propose et dispense au moins une formation en apprentissage de niveau 1 en classe. Les modes de prestation comprennent : offerts par un collège, enseignés en équipe, sous la supervision d'un collège ou dispensés par une agence de formation non-collégiale.
- Les EPR travailleront avec les recruteurs et recruteuses du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) des conseils partenaires, le personnel des collèges et les agences de prestation de formation non-collégiales responsables de la formation en apprentissage et le personnel du bureau local du ministère du Travail, de

l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) pour déterminer les métiers à offrir, développer des critères de sélection et des processus de sélection des élèves propres au programme, et d'élaborer des propositions.

- Pour les projets impliquant une formation en apprentissage de niveau 1 en classe dispensée dans une école secondaire par une enseignante ou un enseignant de l'école secondaire (c'est-à-dire sous la supervision d'un collège), le collège doit être une agence de prestation de formation approuvée par le MTIFDC au moment de la signature du formulaire de supervision. Le collège atteste que le programme d'études secondaires respecte les résultats d'apprentissage énoncés dans les *Normes du programme d'apprentissage* pour chaque métier qui se trouvent aux [Renseignements sur les métiers -- Métiers spécialisés Ontario](#), et que les installations, les ressources et l'instructeur/l'institutrice du conseil sont appropriés, en utilisant le [Oversight SCWI Level 1 Form - Formulaire IJECT - Supervision du niveau 1](#). Si la supervision est en place, les élèves ne sont pas tenus de prendre l'examen d'exemption.
- Les personnes à la présidence des EPR fourniront la confirmation de l'approbation du bureau local du MTIFDC pour chaque programme à DRC impliquant un financement du MTIFDC pour la formation en apprentissage de niveau 1 en classe. Elles utiliseront le [OYAP MLITSD Level 1 Form - Formulaire - PAJO niveau 1 financé par le MTIFDC](#) pour documenter les approbations.
- Le financement par l'IJECT pour la formation pour l'apprentissage de niveau 1 en classe ne sera accordé qu'aux élèves du principal groupe cible. Pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un financement du MTIFDC, le [PTG SCWI Level 1 Form - Formulaire - PGC niveau 1 financé par l'IJECT](#) doit être rempli par les partenaires appropriés. Les élèves du PAJO ayant un contrat d'apprentissage enregistré (CAE) ne sont pas admissibles au financement par l'IJECT pour la formation en apprentissage de niveau 1 en classe.
- Les programmes proposés doivent permettre aux élèves de suivre l'intégralité du programme de formation en apprentissage de niveau 1 en classe, sauf pour les programmes des assistantes sociales et assistants sociaux auprès des jeunes, des praticiennes et praticiens du développement de l'enfant, des aides-enseignantes et aides-enseignants et des intervenantes et intervenants en services à l'intégration, où les programmes sont dispensés par modules. Les EPR devront indiquer le nombre d'heures d'enseignement dans leurs programmes modulaires sur une base annuelle.
- Les EPR devraient demander un financement pour des soutiens aux transitions de niveau 1 pour aider les élèves à passer de l'école secondaire à leur première destination d'études postsecondaires. Ce financement est disponible dans le cadre d'un projet pilote et devrait être demandé sous la rubrique « Demandes de financement divers » dans la SACD.

### **Programmes à DRC situés dans la communauté (pas dans une école, un collège ou une agence de prestation de formation non collégiale) :**

- Les programmes à DRC dans la communauté comprennent des programmes qui répondent aux besoins locaux et régionaux (par exemple, en raison de barrières géographiques, du manque d'espace au collège ou d'équipements spécialisés).

- Le cas échéant, les EPR peuvent demander un financement pour les installations (chiffré à la semaine) dans le cadre de « Demandes de financement divers » dans le système de la SACD.

### **Programmes à DRC à l'été :**

- Les EPR sont encouragées à soumettre des demandes pour les programmes à DRC d'été et les programmes L'EAC à DRC d'été. Dans la partie « Détails opérationnels » dans la SACD, veuillez décrire les éléments suivants :
  - Les rôles, responsabilités et soutiens à fournir par l'enseignante ou l'enseignant du palier secondaire qui est responsable de la DRC. Il est attendu que l'enseignante ou l'enseignant de la DRC y consacrera un minimum de 110 heures. Veuillez fournir une formule qui inclut le taux d'éducation permanente du conseil scolaire. Le financement doit être demandé sous la rubrique « Demandes de financement divers » dans la SACD.
- Les EPR doivent cocher la case « Cours d'été » sur la page *Détails du programme à double crédit* dans la SACD.

### **Programmes à DRC pour l'école du soir :**

- Pour les programmes à DRC du soir, dans la partie « Détails opérationnels » de la SACD, veuillez décrire les éléments suivants :
  - Pourquoi ce modèle de prestation a été choisi plutôt que la prestation habituelle d'une école de jour.
  - Quels soutiens seront fournis aux élèves de la DRC par le collège et le conseil scolaire et comment ces soutiens seront accessibles.
  - Les rôles, responsabilités et soutiens à fournir par l'enseignante ou l'enseignant du palier secondaire qui est responsable de la DRC. Il est attendu que l'enseignante ou l'enseignant de la DRC y consacrera un minimum de 90 heures. Veuillez fournir une formule qui inclut le taux d'éducation permanente du conseil scolaire. Le financement peut être demandé sous la rubrique « Demandes de financement divers » dans la SACD.
  - Les EPR doivent cocher la case « Cours du soir » sur la page *Détails du programme à double crédit* dans la SACD.

### **Programmes à DRC en ligne :**

- L'apprentissage en ligne peut offrir un moyen de fournir des programmes à DRC lorsque les circonstances rendent difficile la participation des élèves :
  - Une liste des écoles admissibles par conseil scolaire doit être fournie dans la partie « Détails opérationnels » de la SACD.
  - Les élèves et, le cas échéant, leurs parents, doivent être informés qu'un programme à DRC avec une prestation en ligne n'offre pas la même expérience qu'un programme à DRC offert en personne à l'école de jour.
- Les EPR doivent cocher la case « En ligne » sur la page *Détails du programme à double crédit* dans la SACD.
  - Avec l'aide d'une enseignante ou d'un enseignant du palier secondaire qui est responsable de la DRC, les élèves sont encouragés à suivre leur cours à DRC en ligne au sein d'une école secondaire.



## Financement élargi :

- Élargissement des programmes axés sur le principal groupe cible et sur les Premières nations, les Métis et les Inuits est soutenu par un financement supplémentaire qui a débuté en 2022-23. Le financement de ces programmes se poursuivra jusqu'en 2024-2025 dans le cadre d'une initiative triennale. Le financement aide les élèves dont les progrès vers l'obtention du diplôme ont été considérablement affectés par la pandémie.
- Le financement de l'élargissement des programmes à DRC (décrit ci-dessous), destiné à soutenir l'expansion dans les régions où il y a des pénuries sur le marché du travail, est ouvert à tous les élèves du secondaire, y compris les adultes qui poursuivent leur DESO dans une école financée par les deniers publics et les apprenantes et apprenants autochtones dans les écoles financées par le gouvernement fédéral / les Premières nations. Ces deux possibilités de financement de l'expansion des programmes à double reconnaissance de crédit sont les suivantes:
  - 1) Augmentation de 4,8 millions de dollars (sur deux ans) annoncée en novembre 2022 dans le cadre de *l'Énoncé économique de l'automne* pour l'expansion du programme à DRC pour les programmes d'apprentissage de niveau 1, les études technologiques et l'éducation de la petite enfance en 2023-2024 et 2024-25.
  - 2) Augmentation de 3,3 millions de dollars (sur trois ans) annoncée dans le *Budget de l'Ontario* en mars 2023 pour l'expansion de la DRC dans les cours liés aux soins de santé, pour soutenir les parcours professionnels menant aux soins infirmiers et au travail de préposés aux services de soutien à la personne, de techniciens de laboratoire et d'ambulanciers paramédicaux en 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

**Révisions du présent document :** des révisions périodiques de ce document peuvent être effectuées en fonction des priorités gouvernementales actuelles.

Vous trouverez plus d'informations dans le document [Programmes de double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes \(ontario.ca\)](#).

Lignes directrices de l'IJECT révisées en octobre 2023.